



Janvier 2019 – N°27

SOMMAIRE

Le Mot du maire	2
Composition du Conseil Municipal.....	3
Compte-rendu du Conseil Municipal.....	4
Budget 2018.....	5
Info-service	6
Etat-civil.....	10
Annuaire des entreprises	11
Démarches administratives	13
Urbanisme.....	14
Lois et règles de civisme	21
Informations diverses.....	22
Travaux	29
Résumé dernier Conseil d'école	32
Venue du Père Noël.....	35
Vie associative	36

Le mot du Maire



Chers Taillytiennes et Taillytiens,

Rédiger une fois par an l'éditorial de notre bulletin municipal me fait prendre conscience du temps qui passe... me voici déjà à rédiger mon cinquième "mot du Maire" depuis le début de mon mandat de maire de Tailly.

Les radios et télévisions nous abreuvent tous les jours de mauvaises nouvelles et de l'insatisfaction d'un grand nombre de nos concitoyens...mais sommes-nous sur un nuage à Tailly ? ou est-ce moi qui perçois mal les choses ou qui suis trop optimiste ?... Nos taxes locales n'ont pas augmenté, notre village est calme, notre environnement est agréable, nous avons les Etangs d'Or, à notre porte, qui sont de plus en plus accueillant : Tailly est vraiment un village où il fait bon vivre!

Encore une fois, vous allez constater le travail de votre équipe municipale en lisant ce bulletin. Je remercie très particulièrement mon 1^{er} adjoint mais aussi l'ensemble des conseillers pour l'intérêt qu'ils portent à la vie de notre village.

Même si certaines idées que je soumets ne sont pas toujours bien comprises ni acceptées par tous, j'ai un réel plaisir à réaliser ma tâche de maire ; notre relatif confort à Tailly ne doit pas nous resserrer les œillères ! Nous devons être plus audacieux et oser aller de l'avant !

Ma grande déception de cette année 2018 a bien-sûr été la fermeture de notre école... Comme je l'ai déjà expliqué par ailleurs, cette fermeture était inévitable et malheureusement justifiée, il aurait fallu au moins 20 élèves de plus dans notre RPI pour conserver cette classe et n'oublions pas que seulement 5 enfants de Tailly, et ce depuis de nombreuses années, sont inscrits dans ce RPI.

Je veux remercier particulièrement les membres de la commission des fêtes ainsi que les responsables des associations de Tailly et leur président, pour leur dévouement et leur mérite ! C'est vous qui permettez à notre village de conserver si difficilement son âme de village rural.

Je ne peux achever cet éditorial sans avoir une pensée pour notre cantonnier Pierre Dubreuil qui a été emporté par la maladie le 28 septembre dernier après tant d'années de services pour notre commune.

Je vous souhaite à tous une bonne année 2019, pleine de joie, de satisfaction et de sérénité.

Paul Becker

Composition du Conseil

Maire Paul BECKER

1^{er} Adjoint Henri JORLAND

2^{ème} adjointe Guigone JOUFFROY

Tél Mairie : 03 80 21 47 37

Les Conseillers :

Marie Christine CAIRE, Nathalie DUBUET, Elisabeth FLAJOLLET, Franck BAUDINET, Jocelyn MARCHETTO, Joël PATRIARCHE, Eric SORDET, Romaric TAILLIART.

Commissions Municipales :

Le maire, **Paul BECKER** est Président de toutes les commissions.

Finances :

Nathalie DUBUET, Elisabeth FLAJOLLET, Henri JORLAND, Eric SORDET.

Travaux, Sécurité, Voirie, Cimetière :

Franck BAUDINET, Henri JORLAND, Jocelyn MARCHETTO, Joël PATRIARCHE, Romaric TAILLIART

Vie Associative et festivités :

Marie Christine CAIRE, Nathalie DUBUET, Elisabeth FLAJOLLET, Romaric TAILLIART.

Environnement, entretien du village et plans d'eau :

Franck BAUDINET, Marie Christine CAIRE, Nathalie DUBUET, Elisabeth FLAJOLLET
Guigone JOUFFROY

Communication, Site internet, Bulletin :

Franck BAUDINET, Marie Christine CAIRE, Henri JORLAND, Guigone JOUFFROY

Affaires Scolaires :

Eric SORDET, Romaric TAILLIART

Communauté d'agglomération :

Délégué Paul BECKER et Suppléant Henri JORLAND

CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) :

Eric SORDET

Syndicat d'Electricité du Sud Beaunois :

Henri JORLAND, (titulaire), Franck BAUDINET (Suppléant)

Conseil d'école :

Romaric TAILLIART, Eric SORDET

Syndicat de Rivières :

Paul BECKER, (titulaire) Guigone JOUFFROY (Suppléante)

Association Foncière : la commune est représentée par son maire

Compte-rendu du Conseil Municipal

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

L'entreprise LANTANA de Levernois a été retenue pour l'entretien des massifs le long des rues, du jardin Passerotte ainsi que les abords du terrain de tennis.

Un contrat pour l'entretien du verger de sauvegarde communal a été passé avec l'entreprise le « Le Verger Paysage », qui a donc en charge d'effectuer les traitements nécessaires en cours d'année ainsi que la taille et le suivi annuel.

CANTONNIER

A partir du 1^{er} Janvier 2019 le cantonnier sera embauché à raison de 2 jours par semaine, directement par la commune de Tailly, et non plus par la commune de Corcelles-les-Arts.

CHEMIN PIETONNIER ROUTE DE BEAUNE

Reste à l'étude... le Conseil Municipal privilégie l'aménagement du carrefour et sa sécurité.

ECOLE

Suite à la fermeture de notre école le Maire propose que l'on puisse accueillir des activités associatives dans les salles désormais vides.

PARTICIPATION CITOYENNE

Le conseil municipal a reçu les représentants de la gendarmerie de Beaune qui ont exposé les modalités de mise en œuvre d'un partenariat « participation citoyenne » visant à sensibiliser la population à l'amélioration de la protection des personnes et des biens.

PLU

La révision de notre PLU a été approuvée par notre conseil le 20 Décembre 2018.

TERRAIN DE TENNIS

Une étude est en cours pour l'aménagement d'un terrain multisports.

ACOUSTIQUE DE LA PETITE SALLE

La salle de réunion ayant une très mauvaise acoustique, la société CCPA a posé 10 éléments de correction acoustiques qui améliorent le confort de la salle.

BOITE A LIVRES

Une boîte à livres a été installée dans l'abri bus.
Chacun peut y déposer des livres et en emprunter.

DEFIBRILATEUR

Un défibrillateur a été installé dans l'abri bus au centre du village et une formation d'utilisation doit avoir lieu prochainement.

Budget prévisionnel 2017

Dépenses de fonctionnement:	<u>429 380.00 €</u>	Recettes de fonctionnement:	<u>788 633.00 €</u>
Charges à caractères général	92 965.00 €	Atténuation de charges	200.00 €
Charges de personnel	43 900.00 €	Produits des services	3 260.00 €
Fonds de péréqu. Interc.	6 000.00 €	Impôts et taxes	148 885.00 €
Autres charges gestion courant	56 149.00 €	Dotation et participation	16 850.00 €
Charges Exceptionnelles	1 050.00 €	Excédent antérieur reporté	619 438.00 €
Charges financières	0,00 €		
Dotation aux amortissements	2 798.00 €		
Dépenses imprévues fonctionnement	1 000,00 €		
Virement à la section d'investissement	225 518.00 €		

Dépenses d'investissement:	<u>244 082.00 €</u>	Recettes d'investissement:	<u>244 082.00 €</u>
Immobilisations corporelles	226 800.00 €	Dotations Fonds divers	11 146.00 €
Immobilisations incorporelles	15 000.00 €	Opération d'ordre entre section	2 798.00 €
Solde d'exécution négatif	2 282.00 €	Virement de la section Fonct	225 518.00 €
		Produit de cession	4 620.00 €

Lors de l'examen de ce budget, Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux des taxes idem année précédente soit :

Taxe d'habitation	7.70 %
Taxe Foncière	9.60 %
Taxe Foncière non Bâtie	35.50 %

<u>BUDGET ZONE ARTISANALE</u>	<u>C.C.A.S.</u>
Dépense de Fonctionnement	119 098.00 €
Charges à caractère général	40.00 €
Autres charges gestion courante	119 058.00 €
Recette de Fonctionnement	119 098.00 €
Résultat reporté	119 098.00 €
	Dissous

Info-service

SECRETARIAT de MAIRIE : tél : 03.80.21.47.37

Adresse Mail : mairie.de.tailly@wanadoo.fr

Site internet : <http://tailly21.fr>

La mairie est ouverte au public les lundis et Jeudis, de 18h30 à 19h30.

(Une sonnette, à l'entrée de la mairie, est à disposition des personnes qui auraient des difficultés à monter au 1^{er} étage en salle de mairie)

ECOLE de Tailly : celle-ci est fermée depuis la rentrée de septembre 2018 faute d'un nombre d'élèves suffisant. En effet il aurait fallu une vingtaine d'inscriptions pour conserver une 4^{ème} classe au sein du RPI. Toutefois la commune fait toujours partie du RPI.

TRANSPORTS SCOLAIRES :

Pour le RPI :

Départs de Tailly : 8h 10 - 13h 05 pour CORCELLES et EBATY

Retours à Tailly : 12h 03 - 16h 26 venant de CORCELLES et EBATY

En direction des collèges et lycées de BEAUNE :

Départs de Tailly : 7h 10 les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis

8h 24 uniquement les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Retours à Tailly : 17h 48 et 18 h 24 du lundi au vendredi

12h 48 uniquement le mercredi

Comment savoir si le bus circule en cas d'intempéries ?

Téléphoner au service Transports de la Communauté d'Agglomération au 03 80 24 56 80 en précisant le numéro de circuit : S210 : 7h10 le matin et 17h44 le soir ou S221 : 8h14 le matin et 18h24 le soir.

EGLISE :

Notre commune fait partie du Secteur rural de l'ensemble Paroissial de BEAUNE, que vous pouvez contacter directement au 03.80.26.22.70.

L'abbé Marc GERAULT est le prêtre référent pour le secteur de BLIGNY-LES-BEAUNE (Tél : 06.80.66.14.00)

Une permanence est assurée le mercredi de 18 H à 19 H à BLIGNY-LES-BEAUNE (hors vacances scolaires) 33 Route de Beaune tous les 15 jours.

Le calendrier des messes figure sur le journal « La Vie des Cinq Clochers » qui paraît en Juin et Décembre.

RAMASSAGE des ORDURES MENAGERES :

Le CAMION-POUBELLE passe le LUNDI entre 4H et 14H. Une information relative au recyclage des emballages vous a été transmise. La bonne utilisation de la poubelle jaune doit être poursuivie.

La DECHETTERIE DE MEURSAULT

reçoit :

Cartons, papiers, ferrailles, verres, gravats, végétaux, déchets divers non recyclables, huiles usagées, batteries, gratuitement pour les particuliers, et contre redevance pour les artisans, commerçants et industriels.

Les horaires de la déchetterie sont les suivants :

🔒 Fermé le Mardi

- Horaires d'été du 1er Avril au 30 Septembre

Lundi – Mercredi – Jeudi – Vendredi – Samedi : 14 h – 19 h

Dimanche : 9h – 13 h.

- Horaires d'hiver du 1er Octobre au 31 Mars

Lundi – Mercredi – Jeudi – Vendredi – Samedi : 14 h – 17 h

Dimanche : 9h – 13 h.

NB : nous rappelons qu'il est formellement interdit de décharger tout gravats ou autre déchets ailleurs qu'en déchetterie. Pour rappel la carte d'accès à la déchetterie est obligatoire depuis le 1^{er} Janvier 2017.

CONTENEURS VERRES – JOURNAUX

Ces conteneurs sont à la disposition de la population pour le dépôt des journaux, bouteilles, et sont situés sur le parking rue du Champ Guillaume. Merci de maintenir cet espace propre. Ce lieu n'accepte aucun autre déchet.

COMMERCE AMBULANT



Heure de passage : entre 15H30 et 16H30

BUREAU DE POSTE :

Un bureau de poste est ouvert au centre de tri de Meursault ancien bâtiment du SERNAM en gare SNCF du lundi au vendredi de 14h00 à 16h00.

PRET DE MATERIEL COMMUNAL :

Les tables et bancs de la Municipalité peuvent être prêtés (gratuitement) aux habitants.

Ce prêt concerne un usage strictement personnel sur la Commune de Tailly.

Les réservations et retraits doivent être effectués aux heures de permanence.

Une caution de 100 € sera demandée à la réservation. Pour un suivi plus facile, nous demandons le retour du matériel prêté dans un délai maximum de 10 jours. Merci de veiller à rendre les tables et les bancs propres.

A.D.M.R. :

Aide à domicile en milieu rural : soins à domicile, aide familiale, aide-ménagère, garde malade à domicile etc...

En cas de besoin, s'adresser à l'ADMR - Avenue de Corton 21550 LADOIX SERRIGNY

Tél : 03.80.26.43.02.

ECOUTE 21 :

Une ligne téléphonique pour rompre l'isolement.

Il s'agit d'un service d'écoute, d'information et d'orientation pour toutes les personnes retraitées, handicapées ou leurs familles.

La ligne téléphonique 03.80.70.29.29 fonctionne de 11 à 19 heures 52 semaines par an.

ECOUTE 21 est un complément au système de téléalarme pour orienter les personnes isolées.

Ce service a été créé par la FEDOSAD avec l'ADMR et le soutien financier du Conseil Général.

TELESECURITE POUR PERSONNES AGEES VIVANT SEULES OU HANDICAPEES

La télé sécurité (appelée aussi téléalarme ou téléassistance) permet aux personnes âgées vivant seules d'alerter immédiatement en cas de besoin une centrale d'écoute qui prévient les secours d'urgence si besoin.

Il existe plusieurs services de téléalarme en général avec abonnement :

- Présence Verte - M.S.A. (mutualité Sociale Agricole) à DIJON tél : 03.80.63.22.89
- Mutualité Française de Côte d'Or à DIJON service de Téléassistance : tél : 03.80.76.81.62
- FILIEN de l'ADMR (Association du service à domicile) à CHENOVE tél : 03.80.51.47.51
- AMIFIL (TELECOM) qui propose une formule un peu différente.

GARE DE MEURSAULT

De nombreux trains s'arrêtent et partent en gare de Meursault : pensez-y pour vos déplacements.

Baby-sitting à Tailly :

Les annonces peuvent être publiées sur le site internet.

S'adresser à la mairie.



NAISSANCES

Louis LELARGE



Le 19 Mars 218

Macéo COLAS



Le 21Août 2018

Lou BELLANG



Le 13 Septembre 2018



Marion SORDET et Guillaume JENTIE

Le 18 Août 2018

Bienvenue aux nouveaux habitants

Mme CORNU et Mr MELIS

Mme GIRAUD et Mr PICHENOT

Mr et Mme COSTE

Mr et Mme BAYLOT – BOTTOIS

Mr MARTINS et Mme FRASCHINI

Petit annuaire des entreprises sises à Tailly

Société Bourguignonne de Pâtisserie

Siège social et usine à ROMANS SUR ISERE (26) viennoiserie crue et prête à cuire.

Usine Zone Artisanale TAILLY – 24 Rue du Champ Guillaume

Activité : Fabrication de produits surgelés (tropéziennes et mini gougères) 1000 tonnes par an.

Effectifs : 36

Benoît BELLANG

Siège social : 3 ter rue des Eaux TAILLY – 06 86 92 36 69

Activité : Courtier en vins

Effectif : 1

Domaine BERTHELEMOT Brigitte SCE

Siège social : 24, rue des Forges Meursault

Cuverie bâtiment technique Zone Artisanale TAILLY – 03 80 21 68 61 –

www.domaineberthelemot.com

Effectif : 7

Domaine St FIACRE SCEA

Siège social : rue de l'église TAILLY

Activité : Viticulture

Effectifs : 4

DUPONT FAHN Raymond

Siège social : Rue des Eaux TAILLY – 06 14 38 53 21

Activité : Viticulture

Effectifs : 4

SARL DE MEIX LETARD – PRESTA CONSEIL

Siege Social : 6 rue de l'Eglise 21200 BLIGNY LES BEAUNE

Entrepôt : TAILLY

Activité : Prestations de services travaux viti-vinicole

Effectifs : 12

SARL Joël MICHELIN

Siège social : 27 bis rue de la Gare MEURSAULT

Entrepôt matériel : Zone artisanale TAILLY

Activité : Entreprise de travaux viticoles et terrassement

Effectifs : 5

MIGNON Marc

Rue du champ Guillaume TAILLY – 06 20 44 33 67

Activité : Auto Entrepreneur en maçonnerie carrelage faïence

SARL PAPASODARO

Zone Artisanale TAILLY

Activité : Vente de fruits et légumes sur les marchés Beaune, Chagny Dijon Nuit st Georges
Longvic

Effectifs : 4

SARL P.M.A Mécano Soudure

Siège Social : Zone Artisanale TAILLY – 03 80 26 89 99 – www.pma21.fr

Activité : Découpe laser tôlerie chaudronnerie thermo laquage

Effectifs : 15

SA ENTREPRISE Hubert ROUGEOT MEURSAULT

Siège Social : RD 23 Champs Lain TAILLY

Activité : Travaux Public

Effectif : 165

TOMARIE

LECOURBE Thomas

Domicile TAILLY au Château – 06 11 48 41 10

Activité : Traiteur

Effectif : 1

Démarches administratives

Formalités et pièces désirées	Où s'adresser	Pièces à fournir
Carte nationale d'identité*	Mairie de Beaune ou Chagny	2 photos, livret de famille, extrait d'acte de naissance – justificatif de domicile – ancienne carte
Passeport	Mairie de Beaune	2 photos, photocopie de la carte d'identité, justificatif de domicile, timbre fiscal de 88 € et ancien passeport
Extrait du casier judiciaire	Casier judiciaire National 10 rue de Landreau 44079 NANTES cedex	Copie d'une pièce d'identité site internet : www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20
Légalisation de signature	Mairie du domicile	La pièce à légaliser doit être présentée par la personne habilitée à signer avec une pièce d'identité
Pour déclarer une naissance	Mairie du lieu de naissance (délai 3j)	Certificat d'accouchement Livret de famille ou pièces d'identité
Pour déclarer un décès	Mairie du lieu de décès Délai 24 heures	Certificat de décès Livret de famille
Extrait d'actes de naissance – mariage – décès	Mairie du lieu de naissance – mariage - décès	Noms prénoms Dates des événements
Mariage	Mairie 2 mois avant la date prévue	Dossier en mairie
PACS	Mairie du domicile	Prendre RDV
Duplicata livret de famille	Mairie du lieu de mariage	Soit ancien livret, soit renseignements complets sur la famille

*Les cartes d'identités ont, à partir du 1er Janvier 2014, une durée de validité de 15 ans : Cet allongement de 5 ans concerne à la fois les nouvelles CNI délivrées à des personnes majeures à partir du 1er janvier 2014, et les CNI délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Petit récapitulatif des autorisations à demander en mairie en cas de projets de travaux ou de rénovation (voir site internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>)

Certificat d'urbanisme d'information	Avant la réalisation d'un projet : Il renseigne sur : -les règles d'urbanisme applicables à votre terrain, -les limitations administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, droit de préemption...), -la liste des taxes et participations d'urbanisme (taxe d'aménagement, projet urbain partenarial...).
Certificat d'urbanisme opérationnel	Avant la réalisation d'un projet : En plus des informations données par le certificat d'information, il indique : -si votre terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet, et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront votre terrain.
Déclaration préalable de travaux	-Travaux sur une petite surface : Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (par exemple, construction d'un garage accolé à une maison) ou créer une nouvelle construction isolée (par exemple, un abri de jardin). Une déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m ² et 20 m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol. -Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment : Une déclaration est obligatoire si vos travaux modifient l'aspect initial du bâtiment. Les travaux concernés peuvent concerner : le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle, le percement d'une nouvelle fenêtre, ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade.
Permis de construire	-Travaux créant une nouvelle construction (à l'exception des constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m ² ou les abris de jardin de moins de 5 m ² , et de celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable). Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant. -Travaux sur une construction existante : Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison. Dans tous les cas, un permis de construire est exigé si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m ² . Lorsque la construction est située en zone urbaine d'une commune couverte par un PLU, un permis est nécessaire si : les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m ² ou s'ils ajoutent entre 20 et 40 m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol et ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m ² . -Un permis est également exigé si les travaux : ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation),
Permis d'aménager	Un permis d'aménager est exigé pour : -la réalisation d'opération d'affouillement (creusage) et exhaussement (surélévation) du sol d'une profondeur ou d'une hauteur excédant 2 mètres et qui portent sur une superficie supérieure ou égale à 2 hectares (soit 20 000 m ²), -la réalisation de certaines opérations de lotissement.
Permis de démolir	Un permis de démolir est exigé lorsque la démolition d'une construction est envisagée

Les murs de clôtures doivent être enduits conformément à ce qu'il a été mentionné sur la demande de travaux ou le permis de construire.

Rénovation des logements

Aide financière pour la rénovation énergétique des logements :

N'attendez plus pour faire vos travaux !

Mise en place par la Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud, l'Aide Réno' a permis de subventionner près de 50 projets de rénovation énergétique depuis 2016.

Cette aide, mobilisable par les propriétaires occupants et sans conditions de ressources, peut permettre de financer **25 % de leurs travaux de rénovation énergétique jusqu'à 2 500 €** (5 000 € en cas de rénovation globale).

Prévue initialement jusqu'en décembre 2018, les élus ont décidé prolonger cette subvention afin de poursuivre la dynamique engagée sur le territoire. Les dossiers peuvent ainsi être déposés jusqu'en septembre 2019.

D'autres aides et prêts spécifiques peuvent être obtenus, vous pouvez ainsi mobiliser **jusqu'à 50 % de subvention** pour financer vos travaux (et jusqu'à 8 % sous conditions de ressources).

Alors n'hésitez plus et contactez le Pôle Rénovation Conseil pour définir votre projet et identifier toutes les aides dont vous pourriez bénéficier !

Un exemple

M. C. à Combertault envisageait de changer sa chaudière pour un montant de 7 506 € TTC.

En isolant ses combles perdus pour un montant de 2 574 € TTC, il a pu obtenir 2 500 € de subvention.

L'Aide Réno lui a permis de réaliser l'isolation de ses combles en couvrant intégralement le coût de ces travaux



1 boulevard Foch à Beaune
03 80 24 55 60

polerenovation@paysbeaunois.org

Véritable porte d'entrée sur le territoire, le Pôle Rénovation Conseil est un service gratuit, indépendant et objectif, pour vous guider dans votre projet de rénovation énergétique.

Il vous aidera à concrétiser vos projets de travaux en vous offrant un accompagnement complet avec des conseils personnalisés, que ce soit sur les aspects technique, financier, administratif ou même juridique.

Ayez le réflexe !

Entretien des cours d'eau : Note aux riverains du Riot et du ruisseau du Monpoulain

<http://www.cote-dor.gouv.fr>



+ L'entretien des cours d'eau

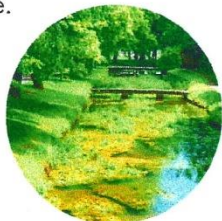
Une nécessité et une obligation légale.

L'entretien des cours d'eau est soumis à la réglementation sur la pêche et sur l'eau, contrairement aux fossés. En conséquence, avant toute intervention, il importe de déterminer le statut du lieu.

Certains critères sont à examiner pour caractériser un cours d'eau, en particulier :

- + alimentation en eau permanente ou intermittente,
- + présence d'un « lit marqué »,
- + granulométrie du fond,
- + présence de vie aquatique (faune et flore).

Dès lors qu'un de ces critères est avéré, il y a lieu d'étudier plus précisément le statut. Le service police de l'eau de la DDT en collaboration avec l'ONEMA, est compétent pour aider les maîtres d'ouvrage.



- Qui en est responsable ?

Sur les cours d'eau non domaniaux, le propriétaire riverain est responsable des berges et de la moitié du lit du cours d'eau. (cf. article L215-2 du code de l'environnement).

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, permettre l'écoulement naturel des eaux et contribuer à son bon état écologique.

(cf. article L215-14 du code de l'environnement).

- En quoi consiste l'entretien régulier de la rivière ?

Il s'agit de :

- + l'enlèvement des déchets, débris et dépôts flottants ou non,
- + du débroussaillage raisonnable des berges,
- + la taille des arbres sur berge,
- + la coupe de la végétation aquatique en excès,
- + l'aménagement des berges par végétalisation.

Curage, recalibrage, rectification, enrochement... ne relèvent en aucun cas de l'entretien régulier. Toute intervention de cette nature a en effet pour conséquence directe de transférer l'eau plus rapidement en aval, provoquant une amplification des phénomènes de crues, pouvant avoir de lourdes conséquences sur des zones d'habitat.

Désherber les trottoirs: Un geste citoyen!

L'état a interdit l'usage des produits phytosanitaires chimiques de synthèse type "roundup" depuis janvier 2017 pour les collectivités et la Nature l'en remercie...

Le désherbage manuel entraine un surcroit de travail et notre cantonnier est dans l'incapacité de désherber aussi rapidement et "efficacement" qu'auparavant, ceci explique que certains trottoirs, à certains moments peuvent paraître "mal entretenus"...

C'est pourquoi nous incitons les riverains des voies publiques à se retrousser les manches et à arracher ou biner les herbes devant chez eux; individuellement, cela ne prend pas beaucoup de temps...**Ceci devient un geste citoyen!** On peut même déborder un peu chez le voisin surtout si celui-ci n'a pas les capacités de la faire...



Pour information, en toute légalité, de nombreux maires de villes et villages prennent des arrêtés obligeant et engageant la responsabilité des riverains qui n'effectueraient pas ce désherbage devant chez eux (il en va de même pour le déneigement...): A Tilly nous n'en sommes pas là!

Notre cantonnier continue et continuera bien-sûr à désherber les trottoirs ; il sera même équipé au printemps prochain d'un désherbeur thermique qui pourra lui faciliter la tâche. Je vous remercie tous de votre participation qui va dans l'intérêt de tous.

Paul Becker, Maire

Rappel, pour info: les particuliers, ne pourront plus utiliser de produits phytosanitaires chimiques de synthèse "genre Roundup" à partir du 1er janvier 2019.

zéro phyto :
comment puis-je agir
à mon échelle ?

Devant chez moi

J'entretiens ma portion de trottoir en arrachant ou en ébouillantant les herbes non désirées. Je peux aussi planter des fleurs en pied de mur, et même sur le trottoir.



Chez moi

J'arrête d'utiliser des produits phyto-pharmaceutiques (pesticides) pour désherber ma cour, mon allée, ou pour entretenir mon jardin.



Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'interdiction d'utiliser des produits phytopharmaceutiques s'applique aussi aux espaces privés des particuliers.

De toute façon, il n'est plus possible d'en trouver en jardinerie.



ma commune est belle sans produits phytos !

Votre commune a changé, l'avez-vous remarqué ?

Une végétation nouvelle apparaît ça-et-là : au pied des murs, sur les trottoirs...

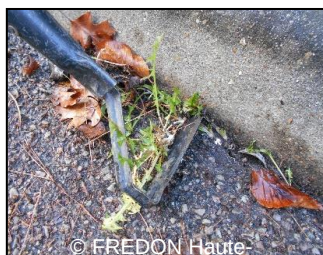


Ces plantes des rues ne sont pas le signe d'un entretien négligé, mais d'un changement de pratiques : nous souhaitons dorénavant **accorder plus de place à la nature** dans notre commune (même dans le cimetière, sans nuire aux exigences de recueillement), et **protéger la santé de tous**.

Les agents communaux ont donc **arrêté d'utiliser des produits phytopharmaceutiques** (pesticides) pour l'entretien de l'espace public, **comme l'impose la loi**.

En effet, **ces produits polluent l'eau, l'air et les sols, et sont dangereux pour leur santé et celle des habitants**.

Ils ont revu leur manière de travailler, optant pour des techniques d'entretien manuelles, mécaniques, thermiques, etc.



Contre l'ambrosie... j'agis !

L'ambrosie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante, originaire d'Amérique du Nord. Depuis son apparition en France, au 19^{ème} siècle, elle colonise les espaces agricoles, les bords de voies de communication, les chantiers de construction, les berges de cours d'eau, les terres à l'abandon.

Elle présente un problème majeur de **santé publique**, son pollen étant très allergisant (rhinite, conjonctivite, asthme, eczéma). De plus, elle compromet le développement de l'agriculture durable, en colonisant les cultures, provoquant notamment une baisse de rendement.

Comment la reconnaître ?

Tige velue, devenant rougeâtre pour les plants âgés, de 10 cm à 2m.

Feuilles profondément **découpées**, **vertes** sur les 2 faces, **sans odeur** quand on les froisse (contrairement à l'armoise commune).

Fleurs regroupées **en épis** (août-septembre).



Comment lutter contre l'ambrosie ?

- ◇ La lutte préventive (couvert végétal) pour empêcher l'apparition de la plante
- ◇ La lutte curative (arrachage, fauchage) pour empêcher l'émission de pollens et épuiser les stocks de graines dans les sols (période d'intervention préconisée : fin juillet/début août).

L'élimination de l'ambrosie impose de se protéger, en utilisant du matériel adapté : gants, lunettes et masque lors de la floraison.

Que faire si j'en vois ?

Sur ma propriété : je signale et j'agis !

Hors de ma propriété et sur un terrain public : je signale ! (et j'agis, si seulement quelques plants présents via arrachage).

Je signale la zone infestée grâce à la plateforme interactive de signalement ambrosie :

www.signalement-ambrosie.fr ou via smartphone



Signalement Ambrosie un dispositif intégré de lutte...



Contact : Marine HAAS — Référente ambrosie : m-haas@fredon-bourgogne.com / 03.80.25.95.45

Ressources utiles pour les particuliers

Guides pratiques :

- o *Guide pour jardiner + nature* - ONEMA, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (2017)
➤ <https://www.jardiner-autrement.fr/guide-jardiner-plus-nature/>
- o *Guide du jardin écologique* - Agence régionale pour la nature et la biodiversité d'Ile-de-France (2012)
➤ <http://www.arb-idf.fr/publication/guide-guide-du-jardin-ecologique-2012>
- o *Petit manuel des ressources au jardin* – ADEME, Conseil départemental du Jura, Conseil départemental du Doubs, ASCOMADE (2012)
➤ https://www.sybert.fr/associations_collectivites/empruntez_une_exposition_commandez_des_guides-html/
- o *Protéger les plantes de son jardin avec le biocontrôle* - Agence française pour la biodiversité (AFB), Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (2015)
➤ <https://www.jardiner-autrement.fr/brochure-protéger-plantes-de-jardin-biocontrôle/>

Sites Internet :

- o www.jardiner-autrement.fr
Animé par la Société nationale d'horticulture de France (SNHF), ce site vous aide à adopter une nouvelle approche de protection du jardin. Il contient des fiches techniques par bioagresseur et leurs solutions de biocontrôle, les bulletins de santé du végétal, pour suivre les bioagresseurs par région, et beaucoup d'autres ressources.
- o <https://www.hortiquid.org>
Hortiquid, le savoir au jardin : les experts de la SNHF répondent à vos questions.

Application mobile :

- o Vigijardin, téléchargeable sur Google Play et App Store : <http://ephytia.inra.fr/fr/P/118/VigiJardin>



Lois et règles de civisme

Un petit rappel des règles de bon voisinage et de civisme...

- Il n'est pas autorisé, et ce depuis plusieurs années, de faire des feux quel que soit la nature des matériaux (article 84 du règlement sanitaire).
- Nuisances sonores : Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés avec des outils bruyants (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, scies etc...) peuvent être effectués seulement les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h.
- Les aboiements de chiens, nuisances sonores particulièrement courantes en France, relèvent du Code de la santé publique (décret du 31 Août 2006). Les propriétaires d'animaux sont encouragés à prendre toute mesure propre à préserver la tranquillité du voisinage et veiller à éviter que ceux-ci n'aboient pas de façon intempestive.
- Les animaux de compagnie ne doivent pas divaguer dans le village ni laisser des déjections sur les voies publiques ou terrain de jeux.
La loi oblige les propriétaires de chien à ramasser les déjections de leur chien (sous peine de 450€ d'amende).
- Les haies, arbustes et arbres en limite de propriété doivent être entretenus et ne pas excéder 2 mètres de haut ni déborder sur le domaine public.
- Les abords des containers à déchets doivent être laissés propres ; Il est fréquent de voir cet endroit transformé en déchetterie : cet agissement est digne de goujat et est passible d'amende
- Nous devons respecter les pelouses communales : Les voitures ne doivent pas rouler ni être stationnées sur les pelouses communales.
- Suite à un chantier les rues et routes doivent être rendues propres.
- **Toute inscription hors du RPI d'un élève de primaire doit faire l'objet d'une demande auprès de Mr le Maire.**

Le Maire
Paul Becker

Notre recette Bourguignonne

Quiche aux escargots

Liste des courses ; 400 gr de pâte brisée, 4 douzaines d'escargots, 2 gousses d'ail, 1 grosse échalote, 25 gr de persil, 25 gr de beurre, 3 œufs, 15 cl de crème épaisse, 15 cl de lait, sel, poivre, muscade.

Préparation : Garnissez votre moule à tarte avec la pâte, piquez le fond et laissez reposer au frais.

Préparez votre hachis d'ail, de persil et d'échalote.

Préparez l'appareil à quiche : battez les œufs avec la crème, incorporez le lait et assaisonnez généreusement.

Faites sauter les escargots au beurre, ajoutez le hachis, laissez mijoter deux à trois minutes, retirer du feu pour faire refroidir.

Garnissez votre fond de tarte avec les escargots et le hachis, couvrez avec l'appareil à quiche.

Cuisez au four (180° à chaleur tournante, 210° dans un four à chaleur traditionnel) 30 à 40 minutes environ.



Recette sympa de Jean Paul Boucher

Rions un peu

Bonjour les fortiches en géo, connaissez-vous encore les noms des départements ?

Remplacez les pointillés par le nom d'un département français. Vous pourrez lire phonétiquement une mignonne petite histoire.

Si vous ne trouvez pas, la solution est sur la page suivante, mais faites quand même un effort.

J'étais assis au bar en train de boire un tandis que je regardais un clochard faire la

Une dame vint s'asseoir à coté de moi ; elle portait un manteau de et j'en fus impressionné car je sais que le..... Nous engageâmes la conversation, et ce qui me charma chez elle furent..... et ses yeux. Au bout de quelques minutes, elle me demanda de monter chez elle. Il fallut donc que je , et j'acceptai sans crier !

Elle ne perdit pas le, nous entrâmes dans sa chambre, et à peine arrivés, elle se déshabilla. Ses seins étaient magnifiques, elle les, En fait cette fille était vraiment

Et l'on s'amusa jusqu'à L'exercice ça Aussi, au petit matin, je lui proposai du jambon, du saucisson et du Elle fut si contente de ce petit déjeuner, qu'elle m'appela

Son Et me demanda une Que je refusai de payer, trouvant que c'était trop Elle me fit alors une terrible Et je vis dans ses yeux une terrible A cet instant, j'aurais bien eu besoin d'un Car elle me lança son sac au visage et me donna un coup de pied dans le

Tout finit par s'arranger, mais des histoires pareilles, elle Qu'on ne l'y prendrait plus



La réponse à ce jeu se trouve sur notre site internet

www.tailly21.fr/

Mots d'enfants

*A l'approche de Noël, **Line** (5ans) interroge son papi*

- *Dis papi, tu vas mettre, comme l'année dernière, plein de soutien-gorge sur le sapin ?*

Silence, tout le monde s'interroge du regard

Mamie se met à rire et s'exclame :

- *Oh des sucres d'orge !!!!*
 - *Mais oui répond Line très sérieuse, comme l'année dernière.*
-

Papi et mamie sont en vacances en Gironde chez Chloé

Après une après-midi très chaude, papi demande à Chloé (2 ans) :

- *Tu viens en vacances chez papi et mamie ? il y a la piscine chez nous*
- *Non, répond Chloé, maman, papa et Chloé on à le lac (lacanau)*

Gaël regarde sa mamy préparer des dattes avec de la pâte d'amande, arrive la tante de Gaël, tata, mamy fait des dattes mais elles ne sont pas périmées....

Louis voit une petite souris dans le garage, regarde maman, la souris, pourtant je n'ai pas perdu de dents ?

Charlie aperçoit un avion dans le ciel, la nuit, regarde maman, l'avion nous fait des appels de phare !

Charlie ; regarde maman, Piserman (Spiderman) fait des étoiles d'araignées !

Louis demande à sa maman

- *C'est quand qu'on mange le crabe ?*
- *Ce soir, papa va le chercher à la poissonnerie,*
- *Il ne peut pas, c'est trop loin, « Belle Ile en mer »*

Saint Fiacre l'Ermite Jardinier

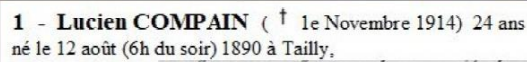
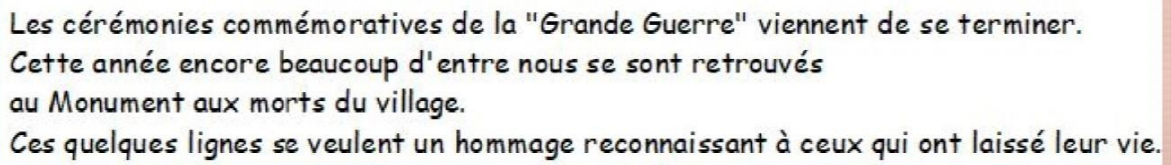


Saint Fiacre, bien connu des jardiniers est fêté le 30 août Originaire d'Irlande né dans une riche famille, il étudia dans un monastère. La phytothérapie ou il excelle, lui permet de soigner de nombreux malades. Il s'exila en France et fût accueilli par St Faron évêque de Meaux. Celui-ci lui offrit un terrain pour construire un ermitage au lieudit « le Breuil » il crée un monastère pour ses compagnons mais lui reste dans son ermitage ou il continue d'exercer ses talents de guérisseur tout en cultivant légumes et plantes médicinales dont les effets s'assimilent à de véritables miracles. Il est très réputé pour guérir les hémorroïdes. Mort vers l'an 670, ses reliques sont transférées dans un tombeau de la cathédrale de Meaux où de nombreuses guérisons miraculeuses sont à signaler à près sa mort, dont celle de Louis XIII. Il fût vénéré comme un homme exceptionnellement Saint, Sage et Charitable Il est représenté en habit religieux avec une bêche et le livre Saint, ou un arrosoir.

Il est le patron de jardiniers, et des taxis.

Des reliques de Saint Fiacre étant dans l'église de Taillly, il est le Saint patron du village, un retable le représentant est accroché au-dessus de l'autel dans l'église, une statuette de saint Fiacre est également conservée à Taillly

On retrouve en France de nombreuses reliques de St Fiacre et environ 522 statues de ce saint dont 229 antérieures au XVIIe siècle



SIGNALLEMENT.	
Clavier : <u>châle</u>	Renseignements physiologiques
Sexe : <u>homme</u>	compte-rendu :
Prénoms : <u>André</u>	
Nom : <u>BOYER</u>	
Age : <u>27 ans</u>	Taille : <u>1 m. 67</u> centimètres.
Poids : <u>65 kg</u>	Taille rectifiée : <u>1 m.</u> cent.
Profession : <u>ouvrier</u>	
Marque : <u>BOYER</u>	Marque particulière :
Signature : <u>BOYER</u>	<u>BOYER</u>
Visage : <u>bon</u>	

Décédé le 1er novembre 1914 à l'hôpital de Verdun à 17h. éclats d'obus à la cuisse et une balle dans l'abdomen perforant l'intestin déterminant la péritonite aiguë classe 1910, matricule 751, Caporal du 10^e régiment de l'infanterie mortellement blessé le 31 octobre, dans les tranchées des bois de Ranzières.

Elève à l'école de Notre-Dame de Beaune puis à l'école Saint-François de Sales de Dijon. Quand arriva la mobilisation le caporal Lucien Copain dut rejoindre son régiment à Auxonne. Il vint faire ses adieux à ses anciens professeurs, il dit alors expressément " *Je ne reviendrai pas de cette guerre; mais qu'importe, pourvu que la France soit victorieuse!*" ainsi il faisait à l'avance le sacrifice de sa vie

Sa famille:

Gustave Compain, son père (1861 - 1941), Lucie Noize épouse Compain, sa mère (1869 - 1945)
propriétaire cultivateur à Tailly

Une sœur, Marcelle Compain née en 1894 à Tailly.

(Jusqu'en 2014 nous avons vu sa petite nièce Mme Lucienne Collin pendant l'été séjourner à Tailly, se promener dans les rues du village, elle est décédée à Dijon en 2015 à l'âge de 94 ans)

Travaux

Enduit salle de réunion et Remplacement volets de la mairie



Pose de panneaux acoustique et mise en place d'un défibrillateur



Plantation haie mellifère, rue de la Boutière



Extension de l'éclairage public rue de la Boutière



Défense incendie et renforcement conduite d'eau, rue des eaux



La boîte à livres, dans l'abri bus



Aspirateur de feuilles



Résumé du dernier conseil d'école du 1^{er} Novembre

Compte-rendu du Conseil d'école n° 1

Vendredi 9 novembre 2018

18h-20h

Lieu : école de Corcelles

	Élus	Enseignants / RASED / IEN / DDEN	Parents élus	Invité(e-s)
Présents	M. Ghislain, Maire de Corcelles Mme Martin, déléguée à l'éducation de Corcelles M. Becker, Maire de Tailly M. Taillart, délégué à l'éducation de Tailly	M. Didier, Enseignant-directeur Mmes Jeannet et Lécuelle, Enseignantes Mme Grizot, DDEN	Mmes Dotto, Monnier. et Thiébaut (titulaires) Mme Cuenet (suppl.)	Mme Dubreuil, Resp. périscol.
Excusés	M. Athanase, Maire d'Ebaty Mme Clément, déléguée à l'éducation d'Ebaty	M. Croset, IEN		Mme Dervier, Présidente APE
Absents		Membre du RASED	Mmes Benoit et Hébert (suppl.)	

▣ **Désignation du secrétaire de séance** : M. Becker

1/ Effectifs à la rentrée 2018 et équipe pédagogique :

CORCELLES classe de PS/MS/GS Mme Jeannet	CORCELLES classe de de CP/CE1 M. DIDIER	EBATY classe de CE2/CM1/CM2 Mlle Lécuelle
9ps+6ms+12gs = 27 élèves	11cp+10ce1 = 21 élèves	6ce2+8cm1+7cm2 = 21 élèves

Il y a donc 69 élèves dans le RPI (85 à la rentrée 2016, 73 en 2017) répartis sur 52 familles (25 de Corcelles, 4 de Tailly, 16 d'Ebaty et 7 de villages extérieurs). A noter 4 nouveaux élèves en PS, 2 en GS, 1 en CE1 et 1 en CM1. Hormis les CM2, aucun départ n'est à déplorer.

A ce jour, 70 élèves sont attendus à la rentrée 2019, mais ce point sera précisé aux prochains conseils.

2/ Élections des représentants de parents

M. Didier rappelle que ces élections ont eu lieu le vendredi 12 octobre.

La totalité des votes s'est faite par correspondance avec un taux de participation de 77,63% à Corcelles et de 97,56% à Ebaty. Il y a eu, au total, 117 inscrits, 99 votants, 7 bulletins blancs ou nuls, 92 suffrages exprimés.

Sont élues titulaires Mmes Dotto, Monnier et Thiébaut ; suppléées par Mmes Benoit, Cuenet et Hébert. M. DIDIER les remercie pour leur investissement dans la vie de l'école. Leurs missions et celles du conseil d'école ont été présentées.

Les familles ont été informées et ont reçu les modalités de communication avec leurs représentants.

3/ Règlement intérieur du RPI

Comme chaque année, le premier conseil d'école doit voter le nouveau règlement intérieur du RPI, élaboré en amont par le conseil des maîtres. Le document est identique à celui de l'année dernière à l'exception de :

- modification des horaires des écoles
- modification de l'organisation des APC

Les jours, les horaires et le contenu ont été présentés suite aux changements imposés par le Ministère cette année. Mme Lécuelle précise en outre que dans le but de cibler davantage d'élèves, elle est amenée parfois à réaliser ces temps d'APC sur l'école de Corcelles.

- ajout du paragraphe 2.6 : utilisation des téléphones portables à la demande du ministère
- suppression des personnes ressources sur le village de Tilly (paragraphe 1.6.2)

Le conseil passe au vote : le règlement intérieur est validé **à l'unanimité**.

Ce document sera affiché dans les classes, présenté aux élèves et diffusé aux familles (accessible sur le site du RPI).

4.1/ Projet d'école

Il s'agit de la dernière année du projet 2016-2019. Rappel des axes choisis pour cette année 3 :

■ Citoyenneté : Comprendre la nécessité des règles pour vivre ensemble

actions prévues → rencontres inter-écoles (partenariat avec les Ulis Lacanche-Vignoles + rencontres sportives) ; échanges GS/CP en fin d'année ; élaboration d'un projet inter-cycle (spectacle de fin d'année) ; organisation d'olympiades au sein du RPI en fin d'année.

■ Développer l'ouverture culturelle : lier culture, patrimoine et histoire ; s'intégrer dans un processus collectif ; mettre en relation différents champs de connaissance.

actions prévues → accueil d'artistes musiciens puis d'un comédien ; visite d'une exposition à Saulieu (classe de maternelle) ; spectacle de fin d'année à organiser ; soirée « théâtre » à Ebaty ; course d'orientation dans le village afin de découvrir le patrimoine avec sollicitation du CPC-eps.

4.2/ Projets de l'année

sortie ski (classes CP/CE1 et CE2/CM) – sortie « vendanges » (classe de cp/ce1) - correspondance avec les classes d'Ulis de Lacanche et de Vignoles (classes CP/CE1 et CE2/CM) – intervention d'étudiants infirmiers pour une éducation à l'hygiène bucco-dentaire (classe CP/CE1) - sortie à la caserne des pompiers de Beaune (classe de maternelle) – intervention pêche (classe de CP/CE1 et leurs correspondants) – participation bénévole aux vœux du Maire de Corcelles et à la cérémonie du 11 novembre (classe de Cp/CE1) – visite du musée Pompom à Saulieu (classe de maternelle) – visite d'un centre de tri (classe d'Ebaty) – cycle natation (classe d'Ebaty) - semaine « english camp » à Monthélie (CM2 d'Ebaty, *les CE2 et CM1 auront classe normalement avec un enseignant remplaçant*) - semaine du goût (classes de Corcelles) – réalisation de crackers à Noël (classe de CP/CE1) – troupe de percussionnistes (classe de maternelle) – soirée « théâtre » (Ebaty) – spectacle le 9 octobre à Corcelles – fréquentation régulière de la bibliothèque municipale de Corcelles qui se veut plus pédagogique grâce à l'investissement de Davy Ponelle, pour lequel le Directeur le remercie. La classe d'Ebaty, bien qu'éloignée, bénéficie de mallettes de prêts.

En commun : spectacle de Noël le 4 décembre - chorale de Noël le vendredi 21 décembre ouvert au public – vente de calendriers (majorité des voix lors du sondage) - rencontres sportives - sorties de fin d'année à définir – photo de classe le 10 mai - entretien du site du RPI - kermesse et spectacle le samedi 29 juin

L'équipe enseignante remercie d'ores et déjà les familles et l'APE pour leur collaboration. M. DIDIER remercie la famille Moreau David, M. Freitas et Mme Michaud pour leur intervention bénévole, de qualité.

5/ Aménagement, travaux et Sécurité

Les Maires ont répondu favorablement à la demande de M. DIDIER qui désirait renouveler les matelas du dortoir. De nouveaux lits, oreillers et couvertures ont donc été achetés, plus hygiéniques et aux normes incendies.

- **Sécurité :**

- Le 27 septembre : 1er exercice incendie. → bilan positif
- Le 15 octobre : 1er exercice « évacuation-attentat » en présence du gendarme-référent → bilan positif. Les travaux de sécurisation (interphone...) de Corcelles ont été salués. M. le Directeur renouvelle sa reconnaissance envers la qualité du dialogue avec les élus amenant à un travail de sécurisation de qualité.
- Les PPMS et registres incendie ont été actualisés pour chacune des écoles le 19 octobre. Les Maires ont été informés des risques repérés.
- Claire, ATSEM, a été formée le 17 octobre aux gestes de secourisme (actualisation). M. DIDIER remercie la Mairie d'avoir répondu rapidement à sa demande.
- M. Ghislain souligne que l'école a été au cœur des travaux d'aménagement réalisés dans les rues annexes, tout ayant été prévu pour la sécurité des piétons. Malgré quelques comportements incorrects en début d'année, tout est dorénavant résolu.

Informations diverses :

- La classe de maternelle accueille dorénavant Mme Patricia MEYER en tant qu'Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) auprès d'un élève de GS.
- Accueil d'une stagiaire de 3ème au sein du RPI du 4 au 7 mars.
- M. Ghislain tient à rappeler que la commune de Tilly, bien que n'ayant plus d'école et donc où il n'y aura plus de réunion du conseil d'école, fait partie intégrante du RPI et réaffirme sa reconnaissance envers le conseil municipal pour leur décision.

Venue du Père Noël à Tailly

L'arrivée du Père Noël fait toujours battre les cœurs des petits comme des grands.



Comme chaque année les enfants ont été gâtés.



Nous remercions John et Sylvain pour leur participation qui apportent toujours autant de joie et de gaieté autour de ce Noël des enfants à Tailly.

Vie associative

Association Taillytienne de Loisirs :

Une vie associative. Pourquoi ?

Dans le contexte actuel, la vie associative dans nos communes et villages est primordiale.
A l'ATL c'est notre priorité ; faire de notre village un espace de vie collectif et de cohésion sociale.

Tous nos membres bénévoles sont à votre disposition pour vous faire vivre des moments agréables.
Nous vous avons proposé cette année :

- les cours d'allemand avec Françoise Jafflin
- le vide-maison et faire connaître notre village
- la course aux œufs pour réunir les enfants du village (déjà organisée depuis plusieurs années)
- réunion culturelle le 21 juin 2018 avec la fête de la musique,
- des marches pour tous ; les samedis ou dimanches Annie nous organise des parcours et nous fait découvrir des chemins et points de vue magnifiques
- nos soirées jeux pendant la période d'hiver ; une vraie rencontre amicale avec nos concitoyens Taillytiens, de vrais moments de convivialité partagée,
- et surtout l'atelier mosaïque et son exposition dirigée par une main de maître par Sandrine Perrin.

Notre équipe est à votre service ; notre but est de faire vivre notre village et de faire en sorte que les habitants, de plus en plus nombreux, viennent nous rejoindre quand ils le peuvent. Bien sûr toutes vos suggestions et participations sont les biens venus.

Nos activités sont régulièrement reprises sur le site de la mairie : <http://tailly21.fr>
Vous pouvez également nous joindre au 03 80 26 86 57 (Laure Ambrosi)

Notre cotisation est de 5 euros par personne et nous attendons votre soutien pour l'année 2018/2019 en déposant votre chèque au 15 rue de la Boutière à Tailly.

L'Equipe ATL vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2019.

Pascal Ambrosi,
Président de l'ATL.

L'atelier mosaïque.

L'atelier mosaïque de l'ATL est animé par Sandrine Perrin. Il propose à ses participants de découvrir cette activité par une initiation aux techniques spécifiques de base (découverte des matériaux, coupe, pose, collage, ...) Ensuite, chacun peut cheminer à son rythme, guidé et conseillé dans la réalisation de projets personnels de toute sorte, en développant son côté artistique et créatif.

Les cours ont lieu le mardi après-midi et le samedi matin, tous les 15 jours, dans la salle de l'école, depuis quelques semaines.

Des stages à thème de courte durée (1 ou 2 jours) sont également proposés régulièrement : découverte du verre, travail sur le relief, décorations de jardin, ...

Pour les enfants à partir de 5 ans, des mini-stages sont organisés pendant les vacances scolaires.

Les réalisations de l'année sont présentées lors d'une exposition en fin de saison (mai-juin) à Tailly. L'année passée, nous avons réalisé une fresque collective sur le thème « aquatique ». Elle est offerte à la municipalité de Tailly, et sera prochainement installée.

Pour tous renseignements : 03 80 21 42 84

Des œuvres de l'atelier mosaïque



La chasse aux oeufs



La fête de la musique



Soirée jeux



Pique-nique du village



Sortie marche





Association des Parents d'Elèves du RPI Corcelles les Arts – Tailly – Ebaty

Compte-rendu de l'Assemblée Générale

Le 24 septembre 2018, s'est tenue l'Assemblée Générale de l'APE à Corcelles.

Le bilan général de l'association est positif grâce à la fréquentation des parents et habitants des trois villages aux manifestations organisées. Par conséquent, la trésorerie a permis de faire un don de 500€ à chaque classe à l'occasion des fêtes de fin d'année, 1300 € pour la classe découverte des CM1-CM2, et 400€ aux 3 autres classes pour leur sortie scolaire de fin d'année.

Cette année encore les recettes des manifestations serviront à financer les dons pour Noël.

Nous remercions chaleureusement les 5 nouvelles familles présentes à l'AG et qui nous ont également rejoint. Ce qui permet à l'association de conserver un nombre suffisant de membres pour pérenniser l'organisation de l'ensemble des manifestations de l'APE.

Enfin, nous remercions également l'ensemble des familles qui s'impliquent régulièrement à nos côtés et qui participent aux différentes manifestations. En effet, l'association ne peut fonctionner qu'avec des parents motivés.

Election du nouveau bureau :

Caroline DERVIER	Présidente
Angéline PAUTET	Présidente adjointe
Céline DOREAU	Trésorière
Gilles TAVERNIER	Trésorier Adjoint
Nelly SANDONA	Secrétaire
Floriane CUCHE	Secrétaire adjointe

Membres actifs :

Claire CUENET
Armelle VADOT
Blandine MOREAU
Caroline GRIMOUILLE
Laetitia MORAIS
Aude SOCQUET
Julia HEBERT
Benoit MORE

QUELQUES DATES A RETENIR pour l'année scolaire 2018 – 2019

Samedi	1er décembre 2018	Vente des Sapins de Noël
Vendredi	21 décembre 2018	Arrivée du Père Noël
Samedi	5 et 12 janvier 2019	Vente de galettes
Samedi	16 mars 2019	Carnaval + soirée repas
Samedi	11 et 18 mai 2019	Vente de brioches
Samedi	fin juin 2019	Kermesse et Feux de la St-Jean
Vendredi	5 juillet 2019	Pot de fin d'année (dernier jour de l'école)

Toute l'équipe de l'Association vous souhaite une bonne année scolaire. Nous comptons sur vous pour aider tous nos enfants à passer d'agréables moments.

La Présidente

Les vœux du maire

Pour la seconde année, toute la population de Tailly a pu être conviée aux vœux du maire et de l'équipe municipale. Cette manifestation a eu lieu dans une grande salle du château mise à disposition par la propriétaire des lieux.



La Galette des Sages



Cérémonie du 8 Mai



Le 13 Juillet



Cérémonie du 11 Novembre



La Saint-Fiacre



Un merveilleux moment avec nos aînés







La Huppe fasciée ou en Bourguignon « la Poupotte »

❧ *Très belle Année 2019* ❧